

AR Prefecture

006-210600771-20240410-01-BF
Reçu le 22/04/2024

Département
Des
Alpes Maritimes

Arrondissement
De Nice

Commune
De
Lucéram

Nombre de Conseillers

En exercice	15
Présents	14
Votants	14

Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

Délibération n°293

**Approbation
du Compte Administratif
2023
du Budget principal
de la Commune**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt quatre, le dix avril, le Conseil Municipal de la Commune de Lucéram, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle polyvalente du complexe « 3 en 1 », sous la présidence de Monsieur Michel Calmet Maire.

Etaient présents : Mme Christiane Ricort, M Jean-Louis Dalloni, Mme Michèle Barnoin, M. Pierre Marseille, M. Richard Fonti, Mme Nathalie Chiavarino, M Louis Fadas, Mme Josiane Cordier, M. Didier Lambert, Mme Evelyne Brisson, M.Pierre Natali, Mme Séverine Canino, M. Jean-Pierre Prioris.

Etait représentée : Mme Audrey Varro par Mme Michèle Barnoin

Conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil municipal.

Madame Christiane Ricort ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte administratif de l'exercice 2023, dressé par l'ordonnateur, accompagné du compte de gestion du receveur,

Monsieur le Maire se retire au moment du vote, conformément à l'article L. 2121-14 du CGCT

Le Conseil Municipal après avoir délibéré :

- Approuve à l'unanimité l'ensemble de la comptabilité soumise à son examen, figurant sur le tableau ci-dessous :

AR Prefecture

006-210600771-20240410-01-BF
Reçu le 22/04/2024

COMpte ADMINISTRATIF DU BUDGET COMMUNAL 2023

ANNEE 2023		RECETTES	DEPENSES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE	RESULTAT DE CLOTURE
REALISATIONS 2023	SECTION FONCTIONNEMENT	1 616 271,12 €	1 301 479,44 €	314 791,68 €	213 841,12 €	528 632,80 €
	SECTION INVESTISSEMENT	791 155,61 €	678 541,45 €	112 614,16 €	715 416,15 €	828 030,31 €
TOTAL ANNEE 2023		2 407 426,73 €	1 980 020,89 €	427 405,84 €	929 257,27 €	1 356 663,11 €
RESTES A REALISER	SECTION FONCTIONNEMENT	0,00 €	0,00 €	0,00 €	↓	
	SECTION INVESTISSEMENT	625 450,77 €	635 001,69 €	-9 550,92 €		-9 550,92 €
TOTAUX REALISATIONS + RESTES A REALISER		3 032 877,50 €	2 615 022,58 €	417 854,92 €	929 257,27 €	1 347 112,19 €

- Et déclare toutes les opérations de l'exercice 2023 définitivement closes et les crédits annulés.

Fait à Lucéram, les jour mois et an que susdits.

Le Président de Séance
Michel CalmetLa Secrétaire de Séance
Christiane Ricort

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de la publication, soit par voie postale devant le tribunal administratif de Nice, 18 avenue des fleurs 06000 Nice, soit par voie électronique à partir de l'application Télérecours, accessible par le lien suivant <https://www.telerecours.fr/>.